

Commission 5 "Environnement, ressources et climat"
Rapporteur·es : Edwige KERBORIOU et Guy LEGRAND

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Évolutions des statuts de l’Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance Frémur »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Il est proposé de modifier le nom du Syndicat mixte qui porte l’animation de la Commission locale de l’eau (CLE) et du Schéma d’aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Rance Frémur Baie de Beaussais, et qui assure la mission de maîtrise d’ouvrage sur la gestion sédimentaire de l’estuaire de la Rance. L’habitude ayant été prise usuellement de le nommer « Établissement public territorial de Bassin Rance Frémur », il est proposé de modifier son appellation.

Cette évolution des statuts vise aussi à prendre acte du fait que le syndicat mixte est devenu en 2018 maître d’ouvrage de la gestion sédimentaire de la Rance, en créant un « pôle gestion sédimentaire » au sein de l’EPTB.

Ces évolutions n’auront pas d’incidence tant sur les missions que sur le fonctionnement de cette structure.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER prend acte de cette mise à jour du nom et des statuts de cette structure et émet un avis favorable à la proposition du Président du Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Évolutions des statuts de l’Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Rance Frémur »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 1

Olivier LE NEZET (CRPMEM)

Adopté à l'unanimité